

La mobilité des salariés du secteur de l'aide à la personne

18 Septembre 2018

La Souterraine > CREUSE

La mobilité des salariés du secteur de l'aide à la personne

Etapes de l'atelier :

- 1. Quelles sont les problématiques et les solutions actuelles ?**
- 2. Quelles sont les initiatives innovantes sur le plan national ?**
- 3. Quelles sont les pistes prioritaires d'action à retenir ?**

La mobilité des salariés du secteur de l'aide à la personne

1. Quelles sont les problématiques et les solutions actuelles ?

Personne sans permis et sans véhicule

- Orientation vers le réseau mobilité :

- Location à conditions préférentielles de 10 scooters et 5 véhicules électriques sans permis
- Accompagnement personnalisé pour la préparation au permis de conduire
- Action MIP (Mobilité Insertion Professionnelle)

La mobilité des salariés du secteur de l'aide à la personne

1. Quelles sont les problématiques et les solutions actuelles ?

**Personne avec
le permis et
sans véhicule**

- Orientation vers le réseau mobilité :
 - Location à conditions préférentielles de 10 véhicules thermiques
 - Réflexion non aboutie sur la constitution d'une flotte départementale de véhicules en location
 - Mise à disposition par la MEFBOC en faveur d'un SAAD volontaire de deux véhicules thermiques à conditions préférentielles
- Prêt de véhicule de service par certains employeurs

La mobilité des salariés du secteur de l'aide à la personne

1. Quelles sont les problématiques et les solutions actuelles ?

Personne en
poste avec le
permis et un
véhicule hors de
fonctionnement

- Prêt de véhicules de service par certains employeurs
- Possibilité (sous conditions de ressources) de mobiliser le Fonds d'Insertion Professionnelle

La mobilité des salariés du secteur de l'aide à la personne

3. Quelles sont les pistes prioritaires d'action à retenir ?

Personne sans permis et sans véhicule

- MIP dédiée à des personnes ayant un projet professionnel dans le secteur de l'aide à domicile

La mobilité des salariés du secteur de l'aide à la personne

3. Quelles sont les pistes prioritaires d'action à retenir ?

**Personne avec
le permis et
sans véhicule**

- Promouvoir la location acquisition
- Développer un partenariat avec La Poste (Alliance dynamique)

La mobilité des salariés du secteur de l'aide à la personne

3. Quelles sont les pistes prioritaires d'action à retenir ?

Personne en poste avec le permis et un véhicule hors de fonctionnement

- **Développer la flotte de véhicules des SAAD**
- **Etudier les modalités d'un partenariat avec les 15 garages solidaires**
- **Engager une réflexion sur le partage de véhicules**

Offre du Réseau MAP

- **Diagnostic – accompagnement**
- **Location à tarif social**
- **Mise à disposition de 2 véhicules à ELISAD**
- **« MIP » SAD**
 - Formation permis adaptée et accélérée
 - Modules développement personnel

18 Septembre 2018

La Souterraine > CREUSE